



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Commune de Cers

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

- PROJET -



Pièce 4.3 : Règlement graphique - village ou 1/2 500

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM du 18 octobre 2011 | Modification du PLU approuvée par DCM du 26 mars 2015 | Révision générale du PLU présentée par DCM du 27 mars 2017 | Révision générale du PLU approuvée par DCM du 26 septembre 2021 | Révision générale du PLU approuvée par DCM du 26 septembre 2021 |
|--|---|--|---|---|

BEU
Dossier n°9159

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation
de la Basse Vallée de l'Orb approuvé le 11 septembre 2000

- ZONE BLEUE naturelle "Bn"
- ZONE BLEUE pluviale "Bp"
- ZONE BLEUE urbanisée "Bu"
- ZONE ROUGE naturelle "R"
- ZONE ROUGE "Ra"

Zones soumises au ruissellement pluvial du coteau, et situées hors du champ d'inondation de l'Orb.
Zones soumises aux débordements de l'Orb.

Le zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation est reporté à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux originaux.

LEGENDE :

- Limite de zonage
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé au bénéfice de SNCF réseau (Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan)
- Espace boisé classé
- Amendement Dupont
- Classement sonore
- Périmètre de ZAC
- Zone de densification
- Périmètre d'opération d'aménagement et de programmation
- Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'art. L.151-19

